

**14364/22**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 16 novembre 2022

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 16 novembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes: Nomination de Mme Milda JANEIKAITE, suppléante pour la Lituanie, en remplacement de Mme Greta TUMĖNIENĖ, démissionnaire

E 17250



Bruxelles, le 4 novembre 2022  
(OR. en)

14364/22

SOC 598  
EMPL 409  
GENDER 177

**NOTE POINT "I/A"**

---

|               |                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                                                    |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil                                                                                                                                                                              |
| Objet:        | Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes:<br>Nomination de M <sup>me</sup> Milda JANEIKAITE, suppléante pour la Lituanie, en remplacement de M <sup>me</sup> Greta TUMĖNIENĖ, démissionnaire |

---

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Greta TUMĖNIENĖ, suppléante du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Lituanie).
2. L'article 10 du règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006<sup>1</sup> prévoit, entre autres, que le Conseil nomme les dix-huit membres du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que leurs suppléants, pour une période de trois ans.

---

<sup>1</sup> JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

3. Les dix-huit membres nommés par le Conseil, ainsi que leurs suppléants, représentent dix- huit États membres selon l'ordre de rotation de la présidence, un membre et un suppléant étant désignés par chaque État membre concerné.
4. Le gouvernement lituanien a présenté, en remplacement du suppléant démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025:

M<sup>me</sup> Milda JANEIKAITĖ  
Advisor for Equal Opportunities, Equality between women and men group  
Ministry of Social Security and Labour  
A. Vivulskio st. 11  
LT-03610 Vilnius  
Tél.: + 370 660 42045  
Courriel: milda.janeikaite@socmin.lt

5. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un suppléant du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et
  - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL  
du  
portant remplacement d'un suppléant  
du conseil d'administration de l'Institut européen  
pour l'égalité entre les hommes et les femmes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 1922/2006 du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes<sup>2</sup>, et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 mai 2022<sup>3</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes pour la période se terminant le 31 mai 2025.
- (2) un siège de suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements dudit conseil d'administration est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Greta TUMĖNIENĖ.
- (3) Le gouvernement lituanien a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> JO L 403 du 30.12.2006, p. 9.

<sup>3</sup> JO L 147 du 30.5.2022, p. 42.

### Article premier

M<sup>me</sup> Milda JANEIKAITĖ est nommée suppléante du conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en remplacement de M<sup>me</sup> Greta TUMĖNIENĖ pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mai 2025.

### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à

Par le Conseil  
Le président

---